

PARTIE I : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/68/T/2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DU PERSONNEL DE L'OBR AU SITE DE GASENYI I

Date de Publication : 20/4/2017

Date d'Ouverture des offres : 22/5/2017

1. OBJET

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres Ouvert, les soumissionnaires désireux à concourir et à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour **l'exécution des travaux de réhabilitation des logements de son personnel sis à GASENYI I.**

Les travaux consistent :

- A exécuter les travaux de réhabilitation des logements du personnel de l'OBR au Site de GASENYI I.
- A réhabiliter les installations ci-après:
 - Alimentation en eau potable et les installations de plomberie ;
 - Installations électriques

2. FINANCEMENT DU MARCHÉ

L'Office Burundais des Recettes va financer l'exécution de ce marché sur son budget de l'exercice 2017.

3. SPECIFICATION DU MARCHÉ

1. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Publication Nationale (AAO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
2. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot constitué des travaux suivants :
 - Réhabilitation des logements du personnel de l'OBR à GASENYI I ;
 - Installations électriques alimentées par des plaques solaires ;
 - Installations sanitaires ;
 - Alimentation en eau potable du Site.
3. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics.



5. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 à 12 h 00' et de 14h 00 à 17h 00 heure locale, au **Commissariat des Services Généraux de l'OBR situé au 3^{ème} étage de l'Immeuble VIRAGO sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22282146**. Il peut être aussi consulté sur le site web de l'OBR, www.obr.bi.

Il pourra être obtenu **au Service des Approvisionnements** de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics.

6. REUNION D'INFORMATION ET VISITE DE SITE

Une visite est prévue pour ce site. Elle aura lieu en date du **8.15./2017 à partir de de 10 heures sur le site de GASENYI I.**

Au cours de chaque visite, des éclaircissements seront données aux soumissionnaires sur les travaux à faire sur place.

7. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour le présent marché. Les offres seront accompagnées d'une garantie de soumission dont le montant est fixé à **un million de francs burundais (1.000.000 FBU)**. Les soumissionnaires devront présenter les offres en 5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies en mentionnant clairement sur les exemplaires " ORIGINAL " ou " COPIE " selon le cas.

La Garantie de soumission libellée en Francs Burundais devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

NB : L'absence de la garantie entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Les offres doivent être déposées au Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 au plus tard le **22.15./2017 à 10h 00 min**. L'ouverture des offres aura lieu le même jour à **10h 30 min**.

De plus, les offres doivent être accompagnées d'un bordereau de versement en original d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) qui prouve l'achat du DAO.

10

8. VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 29.5.2017 à 10 h 00 min. Les offres déposées après la date et l'heure indiquées seront rejetées.

10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans l'une des salles des réunions de l'immeuble VIRAGO COMPLEX de l'Office Burundais des Recettes. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture et le représentant de la DNCMP. Les représentants des soumissionnaires présents signeront dans un registre ad-hoc.

11. ADRESSE

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Commissariat des Services Généraux de l'OBR
Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage
B.P. 3465 Bujumbura
Tél. 22282146/ 22282216

12. DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS/ECLAIRCISSEMENTS SUR LE DAO

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres. L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au Règlement Particulier de l'Appel d'Offre et à l'Offre financière la moins disante.

Fait à Bujumbura, le 17.05.2017

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
 RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

Frédéric MANIRAMBONA

